

Séance du 05 Février 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, M. Aguerre à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat - Acceptation d'un don de M. Serge DOM PEDRO GILLOT

Mme TOURATON présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur Serge DOM PEDRO GILLOT demeurant à Dax désire faire don à la Ville de Bayonne de deux œuvres de Georgette DUPOUY (Paris-1901 / Dax-1992). Artiste peintre autodidacte, elle suit la ligne des peintres Vuillard et Bonnard dans une matière très travaillée, très riche qu'elle obtient en couvrant couches de couleurs sur couches de couleurs, ce qui donne à ses tableaux un éclat surprenant.

Les tableaux proposés sont les suivants :

- « Melle D. La Landaise au chapeau », 1955
Huile sur isorel
Dimensions : 51 x 62 cm
Valeur assurance : 5 000 € (cinq mille euros)

- « Portrait de Maurice Utrillo », 1952
Huile sur toile
Dimensions : 38 x 46 cm
Valeur assurance : 5 000 € (cinq mille euros)

Le Musée Bonnat ne possède que très peu d'œuvres de cette période. Aussi, compte tenu de la qualité des œuvres proposées, cette donation présente un réel intérêt et enrichira de manière significative les collections du musée.

Je vous demande donc d'accepter ce don sous réserve de l'avis de la Commission scientifique des Collections des Musées de France qui sera sollicitée à cet effet, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acceptation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.